

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1251

Société : R.A.M.

84321

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHALLAFA SADIR

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 0044291

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

KHALLA AF SAADIA Venne gatni

Date de naissance :

1950

Adresse :

Xay el Kadda B. el fajr im. marjina 13

Tél. : 0626798527 Total des frais engagés : 3351.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/07/2012

Nom et prénom du malade :

KHALLA AF SAADIA

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Professeur Diaa LAHALI

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

optique

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/07/2011	Ophtalmologie	1	300 DT	Professeur Diaa Lahloul Spécialiste Ophtalmologie Adulte et Pédiatrique Dr. Mouad Bnou Jabel - 2ème Etage Casablanca-Tek - 0522 750 750

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE GRAND RICQUA L N° 116 B Sidi Abdellah Casablanca	19.07.21	51.45

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
EVEREST OPTIC SARL Opticien Optométriste Rue Mekoua N° 11 Hay Laayoun Tunisie GSM 06.61.92.08.82	09-08-2014					3000 DT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

The diagram illustrates the mapping from a 3D ball-and-stick model of a molecule to its 2D SMILES string. The molecule features a central carbon atom bonded to four other atoms (one H, one C, and two O). The SMILES string is divided into two parts by a vertical line: the left part shows the 3D structure with bond counts (e.g., '1' above a bond), and the right part shows the 2D SMILES string 'C[C@H](O)CO'. The labels 'H' and 'G' are positioned at the top and bottom right respectively.

(Création, remont, adjonction)

D → G

**COEFFICIENT
DES TRAVAUX**
**MONTANTS
DES SOINS**
**DATE DU
DEVIS**

Professeur Diaa LAHBI

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE ADULTE ET PEDIATRIQUE

Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Nantes - France

Chirurgie de la cataracte par phaco

DIU Chirurgie réfractive

Chirurgie du glaucome

AFS Strabologie

Angiographie -Laser - DIU Contactologique



الأستاذة خياء لبيب

أخصائية في طب وجراحة العيون للكبار والأطفال

أستاذة مبكرة بكلية الطب بالدار البيضاء

خرابحة كلية الطب بنات - فرنسا

جراحة الجلالة بالليزر

جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة ارتفاع الضغط

جراحة الحول

تصوير الشبكية - الليزر - العدسات اللاصقة

Casablanca, le

19 Juillet 2021

الدار البيضاء

Mme KHALLAF SAADIA

28/8

1/ ARTELAC: COLLYRE



1 goutte 4 à 6 fois par jour, les deux yeux, 1 Mois

22/6

2/ FLUCON: COLLYRE



1 goutte 3 fois par jour, les deux yeux, 15 jours

✓ 5/10/2021

Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AMO
406865

Professeur Dr LAHBI
Spécialiste Ophtalmologique et Pédiatrique
52 Bd Mouad Bitar - 2ème Etage
Casablanca - Tél. : 0522 750 750

ZENITH Pharma
6 118001 270521
PPV : 28,80 DH

0522 750 75
62, Bd. Mouad B

6, شارع معاذ بن جبل - الملاقي الثاني - سيدي البرنوصي
Idi Bernoussi - Casablanca - Tél : 0522 750 750

PHARMACIE GEOFRAINE
Dr. HRIQUA LAILA
Rue 2 N° 116 Bloc (C)
Rue Al Qods Sidi Bernoussi
Casablanca



Patente N° : 33550043
IF : 20777677
ICE : 0018427100086
RC : 376227
CNSS : 5472311
INPE : 095021069

FACTURE N° : 0000282

Casa, le :

client :

Amel K. R. a. f. l. / EVEREST OPTIC SARL
Opticien Optométriste
Rue Melouya N° 42 Hay Laâyoune
Casablanca Gsm 06.61.92.08.82

		MONTANT
VL	OD $(-0.50 - 10)$ + 3,75 OG $(-0.75 - 10)$ + 3,75	
VG	OD $(-0.50 - 10)$ + 3,75 OG $(-0.75 - 10)$ + 3,75	
TYPE DE VERRE	02 Verres PC (AR) B. Problème + 02 Verres PC (AR)	2000 Dhs
MONTURE	02 Monture optic	1200 Dhs
	TOTAL	3200 Dhs

Arrêtée la présente facture à la somme de

Professeur Diaa LAHBIL

SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE ADULTE ET PEDIATRIQUE

Ex Enseignante à la Faculté de Médecine de Casablanca

Diplômée de la Faculté de Médecine de Nantes - France

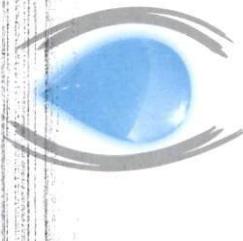
Chirurgie de la cataracte par phaco

DIU Chirurgie réfractive

Chirurgie du glaucome

AFS Strabologie

Angiographie -Laser - DIU Contactologie



اللّستاوة ضياء لـهـبـيل

أخصائية في طب وجراحة العيون للكبار والأطفال

أستاذة مبكرة بكلية الطب بالدار البيضاء

خريجة كلية الطب ببنان - فرنسا

جراحة الجلاة بالليزر

جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة ارتفاع الضغط

جراحة الحول

تصوير الشبكية - الليزر - العدسات اللاصقة

Casablanca, le

19 Juillet 2021

الدار البيضاء

Mme KHALLAF SAADIA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs

Antireflets

VL :

OD = + 0.75 (- 0.50 à 10°)

OG = + 0.50 (- 0.75 à 160°)

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP :

ODG = Add : + 3.00

EVERESTOPTIC SARL
Opticien Optométriste
Rue Melonya N° 2 Hay Leavone
Casablanca Gsm: 06.61.92.08.82

LAHBIL

et Pédiatrique
- 2ème Etage
Tél.: 0522 750 750